Province de Québec
MRC de D'Autray
Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon
5111, Chemin du Lac, Saint-Gabriel-de-Brandon

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le règlement #597 modifiant le règlement #425 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 a été adopté par le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon lors de l'assemblée ordinaire du 10 octobre 2023.

Le règlement est disponible pour consultation, du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h à 17h ainsi que le vendredi de 8h à 12h, au bureau de la municipalité, situé au 5111, chemin du Lac à Saint-Gabriel-de-Brandon.

Fait et donné à Saint-Gabriel-de-Brandon,
Ce 11 octobre 2023

_____

Roxane Lemay
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

Certificat de publication

Je, Roxane Lemay, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement 597, à l'édifice du bureau municipal au 5111, Chemin du Lac, St-Gabriel-de-Brandon et sur le site internet de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11 octobre 2023

_____

Roxane Lemay

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe